



INFO DFPE

RETOUR DES ASC DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

Agents Spécialisés des Crèches

Le constat est clair, il y a une baisse des effectifs des APS à la ville de Paris mais également au national (crise des écoles de formation et du marché du travail).

Pour répondre à la pénurie des effectifs en EAPE les ASC viendront renforcer les équipes.

100 professionnel.le.s diplômé.e.s du CAP petite enfance seront recrutées au printemps 2020 : Ils / Elles disposeront d'une fiche de poste et d'une fiche métier spécifiques.

Muni.e.s de leur CAP petite enfance il / elles se verront proposer une formation continue de deux ans en EAPE au terme de laquelle la ville prendra en charge à 100% la présentation au concours d'APS.

Tout en respectant l'engagement du 100% diplômé, approuvé par la Maire de Paris, la DFPE réactive le dispositif ASC déjà voté et engagé en 2006, voté de nouveau par la **CFDT** lors du CT du 17 janvier 2020.

**La CFDT sera très attentive
à la formation de ces professionnel.le.s.**

CFDT PREMIER SYNDICAT DE FRANCE !

